

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

Le 31 mai 2023 – 9h à 16h

Le 1er juin 2023 – 9h à 12h30

Salle de conférence du siège social/MS Teams

Présents : Mel Norton (président du conseil), Haley Flaro (vice-présidente du conseil), Bert Cyr, Donna McNeill, Adam Donnelly, Mike MacMullin, Lucien Sonier, Tina Soucy, James Stanley, Denny Vautour, Tim Petersen (président et chef de la direction)

Excusés : Bert Cyr (31 mai jusqu'à 13h), Mel Norton (1er juin après 10h), Mike MacMullin (1er juin)

Membres du personnel présents : David Luther, Laragh Dooley, Carolyn MacDonald, Michael Freeze (pour le point 12), Richard Blais (pour le point 21), Mike McGovern (pour le point 21), Cathy Bent (pour le point 8), Courtney St. Peter

Invités : Kelli Simmonds (Présidente du Tribunal d'appel des accidents au travail) (pour le point 14), Paula Doucet (Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick) (pour le point 22)

1. Adoption de l'ordre du jour

Le président du conseil indique que l'ordre du jour pour cette réunion est assez chargé. Il indique également au conseil que les points 8d et 8e seront déplacé à une session à huis clos et le point 18 sera déplacé plus haut dans l'ordre du jour puisqu'il devra s'excuser le 1er juin à 10h, la vice-présidence du conseil remplissant cette fonction en son absence.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
L'ordre du jour de la réunion du conseil du 31 mai et 1er juin 2022 est adopté tel qu'il a été présenté.

2. Moment de sécurité

Le conseil discute de l'avis d'interdiction de brûler en raison des incendies de forêt. Il a insisté sur l'importance de ne pas jeter les mégots de cigarettes par la fenêtre de sa voiture et d'être conscient de son environnement.

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Le président du conseil demande aux membres du conseil qui ont des conflits d'intérêts découlant de l'ordre du jour de la réunion, et le cas échéant, de déclarer ces conflits.

Deux membres ont été indiqués comme ayant potentiellement un conflit d'intérêt en lien avec le point 17(d) et ils peuvent être amenés à se retirer, en fonction de la nature de la discussion.

4. Adoption de procès-verbaux

a. Daté du 22 et 23 février 2023

Le conseil révisé le procès-verbal de la réunion du 22 et 23 février 2023.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la réunion du conseil des 22 et 23 février 2023 est approuvé tel qu'il a été présenté.

b. Daté du 28 mars 2023 (à huis clos)

Le conseil révisé le procès-verbal de la réunion à huis clos du 28 mars 2023.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la réunion du conseil du 28 mars 2023, pris par le secrétaire général par intérim et l'avocat général, est approuvé tel qu'il a été présenté.

5. Résolution en bloc

a. Plan de travail 2023

Le conseil reçoit le plan de travail 2023 à titre de renseignement.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoit le plan de travail 2023 à titre de renseignement.

b. Mise à jour de la lettre de mandat

Le conseil reçoit une mise à jour concernant la lettre de mandat à titre de renseignement.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoit la mise à jour de la lettre de mandat à titre de renseignement.

6. Mise à jour du Comité de vérification

a. Rapport de la présidente du Comité de vérification des réunions du 29 mars et du 25 mai

La présidente du Comité de vérification présente au conseil un compte rendu des deux réunions, tel qu'il figure dans les documents de la réunion. La vice-présidente indique qu'elle estime que les conseils donnés au Comité par le conseiller externe sont bons.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoit le rapport de la présidente pour les réunions du 29 mars et du 25 mai 2023 à titre de renseignement.

b. États financiers 2022

Le conseil révisé les états financiers 2022, tel qu'ils figurent dans les documents de la réunion.

i. Loi sur les accidents de travail

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve les états financiers 2022 – Loi sur les accidents de travail.

ii. Loi sur l'indemnisation des pompiers

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve les états financiers 2022 – Loi sur l'indemnisation des pompiers.

7. Rapports annuels 2022

Le président et chef de la direction indique au conseil que 2022 était une excellente année pour Travail sécuritaire NB. Il indique qu'il a eu du mouvement positif, ce qui est indiqué dans le Rapport annuel. La directrice générale, communications d'entreprise, donne au conseil un aperçu du Rapport annuel 2022, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

Les membres discutent et offrent des commentaires positifs concernant la performance de l'organisme en 2022, de la Conférence sur la santé et la sécurité au travail et les résultats financiers. La vice-présidente remarque que la présentation du rapport était formidable et il était positif de voir les taux d'engagement améliorer.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil approuve le Rapport annuel 2022 pour la Loi sur les accidents de travail.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil approuve le Rapport annuel 2022 pour la Loi sur l'indemnisation des pompiers.

8. Modernisation

a. Rapport d'avancement trimestriel

La directrice générale, communications d'entreprise, donne une mise à jour du rapport d'avancement trimestriel, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoit le rapport d'avancement trimestriel de la modernisation à titre de renseignement.

b. Projet no 3 Harmonisation de la culture

Le président et chef de la direction présente au conseil un aperçu du projet no 3, Harmonisation de la culture, tel qu'il figure dans les documents de la réunion. Il

indique au conseil que l'harmonisation de la culture est un projet important dans le cadre des efforts de modernisation de Travail sécuritaire NB. Le président et chef de la direction donne un aperçu des activités menées à ce jour, qui ont abouti à l'établissement des valeurs de l'entreprise - Responsabilité, Collaboration et Confiance (RCCT).

Un membre déclare qu'il est important que le conseil soit d'accord avec la culture de l'organisation. Un autre membre s'inquiète de l'absence de consultation des parties prenantes et du fait que la sécurité n'est pas incluse dans les valeurs.

La directrice générale, planification stratégique, politiques et risques et principale agente financière par intérim déclare qu'elle a participé à un processus similaire dans le passé et que les parties prenantes n'ont pas été impliquées. Elle ajoute que le ton est venu d'en haut et que les employés ont été invités à donner leur avis. D'après son expérience en matière de stratégie, la meilleure pratique consiste à établir les valeurs en interne.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve les valeurs de Travail sécuritaire NB – RCC – Responsabilité, Collaboration et Confiance.

c. Projet no 10 Service des réclamations

Le conseil tient une séance à huis clos.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoit les résultats de la consultation des parties prenantes à titre de renseignement et approuve la direction continue des services de rétablissement modernisés.

d. Édifice du Centre de rééducation

Le conseil tient une séance à huis clos.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil donne leur consentement pour que le président et chef de la direction discute et négocie vers la vente et le transfert de l'édifice du Centre de rééducation au 3700 Westfield Road, sous réserve : (a) d'une approbation supplémentaire du conseil concernant la transaction résultante; et (b) d'un Décret.

e. Réaffectation du budget

La directrice générale, communications d'entreprise, donne une mise à jour au conseil de la réaffectation du budget précédemment présentée au conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve que les fonds de réorganisation restants soient gérés dans le cadre de la réserve globale pour la modernisation de l'entreprise.

9. Rapport du Président et chef de la direction/Responsabilité trimestriel

Le président et chef de la direction présente au conseil le rapport du président et chef de la direction et rapport de responsabilité, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

Le conseil tient une séance à huis clos.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil reçoit le Rapport de responsabilité trimestriel à titre de renseignement.

10. Révision du plan stratégique 2024

a. Priorités en matière de politique, de législation et de consultation des parties prenantes

La directrice générale, planification stratégique, politiques et risques présente au conseil un aperçu des priorités en matière de politique, de législation et de consultation des parties prenantes. Le directeur de la planification d'entreprise a présenté au conseil le plan stratégique 2022 - 2024. La directrice générale, planification stratégique, politiques et risques a expliqué au conseil que le plan stratégique de Travail sécuritaire NB est un document vivant et qu'il est important pour l'ensemble de l'organisation.

Un membre demande si des consultations publiques seront organisées pour chaque changement de politique. La directrice générale, planification stratégique, politiques et risques indique que le département de la politique n'a pas procédé à des consultations pour chaque changement de politique, mais qu'il pourra le faire si le conseil le souhaite.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve les priorités législatives, de la consultation des parties prenantes et les priorités politiques pour 2024, sous réserve que des consultations aient lieu.

11. Politique

a. Processus de développement des politiques

La directrice générale, planification stratégique, politiques et risques présente au conseil un aperçu du processus de développement des politiques.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoit le processus de développement des politiques à titre de renseignement.

b. Politiques de voyage mises à jour

Le conseil révisé les changements aux politiques de voyage mises à jour tel qu'ils figurent dans les documents de la réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil (a) approuve le Barème des frais 29-200 Déplacements pour des raisons médicales, diffusion 23, proposé, à compter du 1er mai 2023 et révoque diffusion 22 de celui-ci, à compter d'en même temps et (b) approuve le Barème des frais 29-224 Déplacements pour des raisons non médicales, diffusion 10, proposé, à compter du 1er mai 2023 et révoque diffusion 9 de celui-ci, à compter d'en même temps.

c. 21-214 Admissibilité continue à une indemnité pour perte de gains

Le conseil révisé les changements à la politique 21-214 Admissibilité continue à une indemnité pour perte de gains tel qu'ils figurent dans les documents de la réunion.

Un membre demande que le secrétaire général par intérim et l'avocat général fournisse une opinion au conseil de savoir si l'exigence de l'âge de 65 ans serait contraire à la Charte ou à la Loi sur les droits de la personne.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil la politique 21-214 Admissibilité continue à une indemnité pour perte de gains, diffusion 4, proposé, à compter du 31 mai 2023 et révoque diffusion 3 de celui-ci, à compter d'en même temps.

d. Barème des frais de la garde d'enfants

Le conseil révisé les changements au barème des frais de la garde d'enfants tel qu'ils figurent dans les documents de la réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve le Barème des frais 29-223 Garde d'enfants et personnes à charge, diffusion 10, proposé, à compter du 31 mai 2023 et révoque diffusion 9 de celui-ci, à compter d'en même temps.

e. 20-100 Principes de prestation des services

Le conseil révisé les matériaux recommandant la révocation de la politique 21-100.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil révoque la politique 21-100 Principes de prestation des services, diffusion 3, à compter de ce jour.

12. Législation

a. Consultation des parties prenantes des présomptions d'état de stress post-traumatique

Le conseil révisé le plan de consultation des parties prenantes pour les présomptions d'état de stress post-traumatique tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

La directrice générale, communications d'entreprise, présente au conseil les considérations stratégiques. Elle indique que ce ne serait pas exclusif aux agents de corrections, mais d'autres professions auront l'occasion d'expliquer pourquoi elles devraient être ajoutées à cette présomption.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve le plan de consultation des parties prenantes proposé.

b. Loi sur l'indemnisation des pompiers

Le directeur de la planification fiscale et économique donne au conseil un aperçu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers tel qu'il figure dans les documents de la réunion. Il donne au conseil les options des prochaines étapes concernant la Loi sur l'indemnisation des pompiers.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve (a) le développement d'un plan de consultation à être présenté au conseil à la prochaine réunion et (b) engager des discussions préliminaires avec l'actuaire et l'auditeur externes.

13. Pause

14. Tribunal d'appel des accidents au travail

Kelli Simmons, présidente du TAAT, discute avec le conseil concernant un nombre de sujets. Mme Simmons donne au conseil une mise à jour concernant l'effort du TAAT pendant la COVID-19.

Mme Simmons exprime au conseil qu'elle et le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB sont en mesure d'analyser les impressions du TAAT afin de voir ce qui peut être amélioré, elle dit que le dialogue ouvert avec M. Peterson est excellent.

Le président demande Mme Simmons si les améliorations autour l'orientation des dossiers avant qu'ils se rendent au TAAT se passent toujours bien. Mme Simmons indique que oui, l'orientation se passe très bien.

Un membre demande si le TAAT s'aperçoit de thèmes récurrents et s'il y a quelque chose que Travail sécuritaire NB peut faire pour aider. Mme Simmons indique que la seule récurrence est la perte d'audition, mais ne pouvait rien penser afin d'aider avec la récurrence. Elle indique toutefois que le nettoyage du retard du Bureau d'examen des décisions de Travail sécuritaire NB a causé un afflux d'appels, mais ils font du progrès à réduire celui-ci.

15. Bienvenue et reprise de l'agenda (1er juin 2023)

Le président souhaite bienvenue encore aux membres et au personnel et reprend la réunion.

Le conseil tient une séance à huis clos.

En huis clos, le conseil discute du point 10(d) de l'agenda.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve le processus suivant pour mener l'évaluation du président et chef de la direction : (a) les membres du conseil partagent leurs commentaires avec Tina, par la fin de la semaine, pour la révision du Comité des ressources humaines et la rémunération; (b) le Comité des ressources humaines et la rémunération révise cette information et fait une recommandation au conseil pour l'approbation du conseil de la révision et approbation de toute augmentation d'échelon.

16. Mise à jour du Comité d'examen des accidents mortels

a. Rapport du président du Comité d'examen des accidents mortels du 18 mai 2023

Le président du Comité d'examen des accidents mortels donne un aperçu au conseil de la réunion du 18 mai 2023 du Comité.

Le président du Comité remercie chacun pour leur participation et au personnel pour le travail qu'il fait pour se rattraper.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoit le rapport du président du Comité d'examen des accidents mortels à titre de renseignement.

b. Mandat révisé

Le président du Comité d'examen des accidents mortels donne au conseil un aperçu des changements apportés au mandat du Comité.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve le mandat révisé du Comité d'examen des accidents mortels.

17. Mise à jour du Comité de gouvernance

a. Rapport de la présidente du Comité de gouvernance du 8 mars 2023, du 22 mars 2023 et du 17 mai 2023

La présidente du Comité de gouvernance donne au conseil un aperçu des réunions du 8 mars 2023, du 22 mars 2023 et du 17 mai 2023 du Comité.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoit le rapport de la présidente du Comité de gouvernance à titre de renseignement.

b. Mandat révisé

La présidente du Comité de gouvernance donne au conseil un aperçu des changements apportés au mandat du Comité

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve le mandat révisé du Comité de gouvernance.

c. Processus d'intégration du conseil

Le conseil révisé le processus d'intégration du conseil mis à jour. La présidente du Comité de gouvernance indique que ceci doit être une discussion naturelle afin d'obtenir les impressions des membres qui suivent le processus.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve le processus d'intégration du conseil mis à jour.

d. Membres des Comités

Le conseil tient une séance à huis clos.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve les nominations des membres des comités fournies par la présidente du Comité de gouvernance, comme suit :

- *Nomination d'Adam Donnelly comme suppléant au Comité de vérification;*
- *Nomination d'Adam Donnelly comme suppléant au Comité d'examen des accidents mortels;*
- *Nomination d'Adam Donnelly comme suppléant au Comité des ressources humaines et la rémunération; et*
- *Nomination de Lucien Sonier comme membre primaire du Comité des ressources humaines et la rémunération.*

18. Mise à jour du Comité des ressources humaines et la rémunération

a. Rapport de la présidente du Comité des ressources humaines et la rémunération du 23 mars 2023

La présidente du Comité des ressources humaines et la rémunération donne au conseil un aperçu de la réunion du 23 mars 2023 du Comité.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoit le rapport de la présidente du Comité des ressources humaines et la rémunération à titre de renseignement.

b. Mandat révisé

La présidente du Comité des ressources humaines et la rémunération donne au conseil un aperçu des changements apportés au mandat du Comité.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve le mandat révisé du Comité des ressources humaines et la rémunération.

c. Planification de la relève du président et chef de la direction

La présidente donne au conseil un aperçu du plan de la relève du président et chef de la direction, elle indique que celui-ci est aligné avec la planification de la relève de la Commission.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve le processus de planification de la relève du président et chef de la direction.

19. Pause

Après la pause, la vice-présidente fait remarquer qu'elle est très préoccupée par le fait que Travail sécuritaire NB a perdu la sécurité en tant que valeur. La vice-présidente avertit que la direction doit revenir à la discipline, afin que le conseil n'approuve pas simplement la planification stratégique, mais qu'il s'implique davantage. Une discussion s'ensuit entre les membres et entre la direction et le conseil. Les membres se déclarent favorables à l'organisation de discussions sur la planification stratégique l'année prochaine. La vice-présidente indique que la qualité de la planification existante n'est pas remise en cause, mais qu'elle souhaite simplement que le conseil d'administration soit davantage impliqué.

20. Mise à jour du Comité des finances et des investissements

a. Rapport du président du Comité des finances et des investissements du 30 mars 2023 et du 24 mai 2023

Le président du Comité des finances et des investissements donne un aperçu au conseil des réunions du 30 mars 2023 et du 24 mai 2023 du Comité.

Un membre demande plus de clarté sur le tableau de bord, le président du Comité indique qu'il a été suggéré par le consultant externe en investissement pour aider les membres à mieux comprendre l'information. Le membre a demandé si les membres du Comité avaient besoin d'une formation plus poussée. Le président a répondu qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que les membres aient besoin d'une formation aussi poussée pour comprendre l'ensemble des documents. Le président du Comité explique qu'une fois le tableau de bord finalisé, il sera présenté au conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoit le rapport du président du Comité des finances et des investissements à titre de renseignement.

b. Mandat révisé

Le secrétaire général par intérim et l'avocat général donne au conseil un aperçu des changements apportés au mandat du Comité.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve le mandat révisé du Comité des finances et des investissements.

c. Politique 34-200 Objectifs de placement

Le conseil révisé les changements à la politique 34-200 tels qu'ils figurent dans les documents de la réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve les changements à la Politique 34-200 Objectifs de placement.

21. Éducation – Processus d'accusations de santé et sécurité au travail v. processus criminel

Le conseiller juridique principale présente au conseil le processus d'accusations de santé et sécurité au travail et le processus criminel pour clarification.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoit la présentation du conseiller juridique principal concernant le processus d'accusations de santé et sécurité au travail et le processus criminel à titre de renseignement.

22. Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

Paula Doucet, présidente de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, et Matt Hiltz, directeur général de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, s'adressent au conseil sur un certain nombre de questions et de préoccupations.

Mme Doucet déclare que les infirmières ne vont pas bien. En 2020, plus de 4 000 infirmières ont indiqué que leur santé mentale se détériorait en raison de mauvaises conditions de travail et elle a demandé ce que Travail sécuritaire NB pouvait faire pour s'assurer que les infirmières bénéficient d'un environnement de travail sécuritaire. Mme Doucet parle du taux élevé de stress et d'épuisement professionnel qui est à l'origine des problèmes de santé. Elle indique que les infirmières utilisent les congés de maladie qu'elles ont accumulés et se mettent en invalidité de longue durée au lieu de faire une demande auprès de Travail sécuritaire NB.

Un membre fait part de ses préoccupations concernant l'utilisation par les infirmières de leur temps de maladie et de leur invalidité de longue durée. Elle indique que les infirmières utilisent leur invalidité de longue durée parce qu'elle compte comme service ouvrant droit à pension et que, si elles déclaraient une blessure auprès de Travail Sécuritaire NB, elles ne recevraient pas leur service ouvrant droit à pension. Mme Doucet indique que c'est la véritable raison pour laquelle les infirmières utilisent leur invalidité de longue durée.

Mme Doucet explique que l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick suit de très près ses homologues du Manitoba. Elle ajoute que le Manitoba ajoute des présomptions d'état de stress post-traumatique aux prestations des infirmières et

infirmiers et que c'est quelque chose que le Nouveau-Brunswick étudie. Elle souligne que le fait de voir des patients mourir tous les jours provoque une grave détresse mentale.

Un membre demande comment fonctionne la fonction des comités mixtes d'hygiène et de sécurité et Mme Doucet répond rapidement qu'ils ne fonctionnent pas. Elle précise qu'elle a déjà coprésidé un comité et que son employeur tolérerait qu'elle prenne des congés pour assister aux réunions. En raison de la crise actuelle du personnel, ce n'est plus le cas et les infirmières n'ont pas de temps supplémentaire pour assister à ces réunions. Le président et chef de la direction suggère au vice-président à la prévention que son équipe prenne contact avec Mme Doucet pour l'aider à trouver les ressources disponibles pour résoudre les problèmes du comité mixte d'hygiène et de santé.

Un membre indique qu'il y a une énorme différence lorsque les employeurs sous-traitent leur sécurité plutôt que de former du personnel interne. Mme Doucet indique qu'elle a soulevé cette question auprès du premier ministre. Elle ajoute que le service de sécurité de Chalmers fait partie de l'équipe de santé, que tout le monde se connaît et que le personnel est bien formé. Avec les sociétés de sécurité sous contrat, ils ne sont pas correctement formés et il y a constamment des postes vacants, des infirmières qui se rendent tous les jours au travail et qui sont confrontées à la violence.

Un membre demande si l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick possède des statistiques sur le nombre de réclamations liées à l'état de stress post-traumatique ou à la violence en milieu de travail et si elle serait disposée à les communiquer à Travail sécuritaire NB. Mme Doucet répond que les réclamations portent davantage sur la santé mentale, mais qu'elle obtiendra les chiffres et les communiquera à Travail sécuritaire NB.

La vice-présidente remercie Mme Doucet et M. Hiltz d'avoir pris le temps de venir s'adresser au conseil et de lui faire part des problèmes auxquels le système de soins de santé est actuellement confronté. Mme Doucet remercie vivement un membre, Donna McNeill, pour sa contribution et pour avoir été la voix des infirmières.

23. Affaires nouvelles

Aucune nouvelle affaire n'a été discutée.

24. Séance à huis clos

Aucune séance à huis clos n'a été tenue.

Motion d'ajournement à 12h12 le 1er juin 2023.